

## ***NOUVEAU CD-ROM DE L'AJEFNB MAINTENANT TERMINÉ !***

L'AJEFNB est extrêmement heureuse de vous annoncer que le CD-ROM qui regroupe maintenant **7 tomes** de la collection *Recueil d'actes juridiques*, ainsi que le **Formulaire de procédure (famille)** et des **conventions d'achat-vente (immobilier)**, est maintenant terminé !

Cet outil, si longtemps attendu des avocats et avocates qui pratiquent en français dans la province, sera prêt pour diffusion dès la mi-avril. Les membres en règle de l'AJEFNB pour 2006, ainsi que les membres en règle des années 2005 et 2004, recevront le nouveau CD-ROM gratuitement. Par la suite, il sera remis gratuitement à tous les nouveaux membres de l'AJEFNB.

L'Association en profite pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à ces projets, que ce soit au niveau de la compilation, de la rédaction ou de la révision linguistique des textes, ou encore à leur mise en page. Nous nous devons de souligner le soutien financier des ministères du Patrimoine canadien et de la Justice Canada. Sans leurs généreuses contributions, il nous serait impossible de produire de tels outils. MERCI !

### ***L'AJEFNB PRÉPARE LE CAMP D'ÉTÉ 2006***

Pour la quatrième année consécutive, l'AJEFNB organise un *Camp d'été en droit* d'une semaine, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pendant la

semaine du **9 au 14 juillet 2006**. Le *Camp* permettra aux participants et aux participantes de découvrir le droit alors qu'ils s'adonneront à des procès simulés et à un théâtre tribune. Figurent également au menu des activités, des conférences portant sur les droits linguistiques, des visites de tribunaux à Moncton, des activités sportives et une activité culturelle à saveur acadienne.

L'AJEFNB compte accueillir 24 élèves francophones, âgés de 14 à 17 ans, provenant de diverses provinces du Canada. Cette année, les admissions seront réparties de la façon suivante : 14 pour le Nouveau-Brunswick, deux pour la Nouvelle-Écosse, trois pour l'Ontario, une pour le Manitoba, une pour la Saskatchewan, une pour l'Alberta et deux pour la Colombie-Britannique.

Le séjour au *Camp* est gratuit pour les participants et les participantes. De plus, pour ceux et celles qui nous arrivent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, les frais de voyage aller-retour à Moncton sont payés par l'AJEFNB.

Veuillez noter que les participants et les participantes seront logés à la Maison LaFrance, résidence de l'Université de Moncton, et seront accompagnés de moniteurs et de monitrices pendant toute la durée du Camp.

Enfin, nous nous devons de souligner le généreux soutien financier du ministère de la Justice Canada. Un gros merci !

**LA FACULTÉ DE DROIT DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON  
SE DISTINGUE... MAIS VRAIMENT !**

**CONCOURS NATIONAL LASKIN** – La Faculté de droit de l'Université de Moncton s'est distinguée au concours national de plaidoirie **Laskin** en droit constitutionnel et administratif, qui avait lieu à Halifax du 17 au 19 février 2006. Sous la supervision du professeur Pierre Foucher, les étudiants et étudiantes Julie Richard Gorman (3<sup>e</sup> année, originaire de Moncton) et Mathieu Caissie (2<sup>e</sup> année, originaire de Cocagne), pour les appelants, et Daniel Caron (3<sup>e</sup> année, originaire de Calgary) et Junie Saint-Fleur (3<sup>e</sup> année, originaire de Montréal), pour les intimés, ont remporté des prix dans chacune des quatre catégories du concours. L'équipe a remporté le prix des meilleurs mémoires écrits et le prix de la troisième meilleure équipe du concours (sur un total de 18 équipes participantes). Lors d'une grande finale publique, les intimés de l'Université de Moncton ont vaincu les plaideurs de l'Université McGill et ont remporté le prix de la meilleure paire de plaideurs. Mentionnons que Junie Saint-Fleur a remporté le prix de la meilleure plaideuse du concours (sur un total de 75) !

**Félicitations** à toute l'équipe ! Quelle performance impressionnante !

**COUPE McKELVEY** – Pour une quatrième année consécutive, une équipe de la Faculté de droit de l'Université de Moncton mérite la première place au concours de plaidoirie en première instance de la **Coupe McKelvey** ! Sous la supervision du professeur James E. Lockyer, l'équipe gagnante était composée de Tammy Lamarche et de Junie St-Fleur. Le concours avait lieu les 10 et 11 février, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Mentionnons qu'une deuxième équipe de l'Université de Moncton, composée de Danielle Bastarache et de Denny Pickup, a terminé au troisième rang. Quatre autres équipes participaient à ce concours et provenaient de l'Université du Nouveau-Brunswick et de Dalhousie University. Bravo à tous les participants et participantes et **félicitations** à l'équipe gagnante !

**RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B.  
ANNOTÉES**

Pour faire l'achat de cet outil, qualifié d'indispensable par les juristes pratiquant le droit au Nouveau-Brunswick, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse

[ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca) . Nous vous rappelons qu'en tant que membre, vous bénéficiez d'un rabais de 20 % sur le coût d'achat de cet ouvrage.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE 2006**

L'AJEFNB tiendra ses prochaines assises à l'automne, à Moncton. Les dates précises vous seront communiquées prochainement.

**RECENSEMENT 2006**

Soyez du nombre ! N'oubliez pas de remplir et de retourner votre questionnaire, en ligne ou par la poste, le 16 mai 2006. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site [www.recensement2006.ca](http://www.recensement2006.ca) .

Pour les francophones, il est important de s'identifier comme tel (et non comme bilingue) car ces chiffres sont utilisés pour déterminer les besoins de services en français. De même, un membre nous a fait remarquer qu'il est permis, à la question 17, sur les origines ethniques, d'inscrire « acadien », même s'il ne fait pas partie des choix !

**PROFIL D'UN MEMBRE**

**Pierre FOUCHER** – Originaire de Montréal, Pierre Foucher a fait ses études de baccalauréat en droit à l'Université de Montréal et ses études de maîtrise à la Queen's University. Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton depuis 1980, il enseigne surtout le droit constitutionnel et le droit administratif mais a déjà enseigné des cours de droit et informatique, de droits fondamentaux, de droit pénal général, de droits linguistiques et de droit municipal. Il a occupé le poste de vice-doyen de 1987 à 1992.

Les publications du professeur Foucher (et elles sont bien nombreuses) portent sur le droit constitutionnel, les droits linguistiques, les liens droit-langue-culture, le rôle du droit et des tribunaux dans la protection des minorités et les débats constitutionnels au Canada. Il est membre du Groupe de recherche interdisciplinaire sur les cultures en contact (GRICC) de l'Université de Moncton et également membre du Conseil d'administration de l'AJEFNB, en tant que représentant du corps professoral.

Au dire de Pierre Foucher et nous citons : « Je crois que le professeur d'université a une mission sociale et se doit de participer à la construction de sa société. » Son implication sociale consiste à conseiller de nombreuses associations acadiennes et francophones, des groupes de parents, des comités législatifs et gouvernementaux et des agences gouvernementales en matière de droits linguistiques et de droit constitutionnel. Il intervient régulièrement comme analyste des affaires linguistiques et constitutionnelles à la radio et à la télévision tant régionale que nationale.

Pierre Foucher a représenté la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'affaire *Arsenault-Cameron*. Il vous dira bien que c'est une de ses réalisations dont il est le plus fier. Une de ses expériences professionnelles les plus enrichissantes, ce fut de voir les équipes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton remporter, en 2006, des prix au concours national de plaidoirie *Laskin*.

Père de quatre enfants, tous nés et élevés en Acadie, Pierre Foucher aime bien les voyages, la musique (il est guitariste et aussi choriste) et parler en public.

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Sacha D. MORISSET
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:ajefnb@umoncton.ca">ajefnb@umoncton.ca</a>
<i>Site Web</i>	<a href="http://www.ajefnb.nb.ca">www.ajefnb.nb.ca</a>

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 260 membres.

---

---

## ***INSCRIVEZ VOTRE JEUNE AU CAMP D'ÉTÉ 2006 !***

***L'AJEFNB se prépare !*** Les préparatifs du 4e *Camp d'été en droit*, qui aura lieu du **9 au 14 juillet 2006**, avancent à un rythme accéléré ! Pour la première fois, le ministère de la Justice Canada subventionne non seulement la préparation du *Camp* mais également sa tenue. C'est donc l'Association qui fait la sélection des jeunes qui assisteront au *Camp* de cette année.

Ce *Camp* permettra aux jeunes, âgés de 14 à 17 ans, de découvrir le droit alors qu'ils participeront à des procès simulés et à un théâtre tribune, assisteront à des conférences portant sur les droits linguistiques et visiteront des tribunaux à Moncton. Pour la détente, les jeunes s'adonneront à des activités sportives et assisteront à une activité culturelle à saveur acadienne.

Le séjour au *Camp* est gratuit pour les participants et les participantes. De plus, pour ceux et celles qui nous arrivent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, les frais de voyage aller-retour à Moncton sont payés par l'AJEFNB. Mais ce n'est pas tout... Les jeunes seront logés à la toute nouvelle *Résidence Médard-Collette* sur le campus de l'Université de Moncton, accompagnés de moniteurs et de monitrices pendant toute la durée du *Camp* ! Ne tardez plus... inscrivez votre jeune !

### ***L'AJEFNB PRÉSENTE UN MÉMOIRE***

Au début juin, l'AJEFNB a soumis un mémoire à la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick dans lequel l'AJEFNB a présenté un

modèle d'Assemblée délibérante ayant les caractéristiques suivantes : (1) un Forum de concertation des organismes acadiens renouvelé, c.-à- d. converti en une Assemblée délibérante ayant comme membres des représentants d'organismes et des citoyens ordinaires; (2) un exécutif formé du Conseil de concertation; (3) des valeurs démocratiques solides; (4) des pouvoirs décisionnels et d'influence; (5) une indépendance des gouvernements provincial et fédéral; (6) une solide représentativité de la population acadienne et francophone; (7) un nombre de membres divisé également entre les deux groupes cibles; (8) l'élection de représentants par scrutin téléphonique ou par internet; et (8) un autofinancement éventuel. Pour consulter le mémoire de l'AJEFNB, nous vous invitons à visiter notre site Web au [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca), sous *Nouveautés*.

### ***PLAN DE COMMUNICATIONS DE L'AJEFNB***

Vous vous rappellerez que le plan de communications national a comme objectif principal de promouvoir l'accès à la justice dans les deux langues officielles en sensibilisant les justiciables canadiens à leurs droits. Ce plan est réparti sur une période de trois ans, soit de 2005 à 2008.

Pour ce qui est de l'année 2006-2007, l'AJEFNB se consacre à des activités identifiées dans la phase *Évolution*. Tout d'abord, l'Association va développer une marque de point de service. Elle va donc informer les justiciables du Nouveau-Brunswick de la possibilité de se prévaloir de services juridiques dans

les deux langues officielles. Cette campagne de sensibilisation va se faire par la diffusion de pancartes, de brochures et d'annonces publicitaires produites par l'Association. De plus, l'AJEFNB compte collaborer avec l'AJEFO dans le projet intitulé *Promotion de la poursuite d'études en droit*; elle va donc promouvoir les carrières dans le secteur de la justice et par ricochet, encourager le recrutement accru d'étudiants pour les études en droit et les domaines connexes.

### **AGA 2006 À MONCTON**

L'AJEFNB tiendra ses prochaines assises le 4 novembre 2006, à Moncton. La ville de Moncton accueille pour la 16e année consécutive l'*Expo Vins et Gastronomie 2006* et l'AJEFNB en profite pour tenir ses assises au moment de la clôture de l'exposition. Nous espérons vous compter parmi les participants à notre AGA !

### **RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES**

Cet ouvrage est toujours disponible ! Pour le commander, vous n'avez qu'à communiquer avec nous en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca). Nous vous rappelons qu'en tant que membre, vous bénéficiez d'un rabais de 20 % sur le coût d'achat de cet outil indispensable.

### **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Larry LANDRY** – Natif de Balmoral, Larry Landry pratique le droit chez *McIntyre Kierstead & Landry* depuis 1992, à Dalhousie, au Nouveau-Brunswick. Avant de devenir avocat, il a exercé pendant plusieurs années le métier de journaliste. D'ailleurs, vous l'aurez peut-être lu dans plusieurs médias acadiens et québécois, dont *L'Aviron*, *Le Matin*, *L'Acadie Nouvelle* et *La Presse* !

Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Larry Landry s'est distingué tout au long de ses études en se méritant plusieurs prix et distinctions. Mentionnons qu'il s'est mérité la médaille du Gouverneur général à l'école *Aux quatre vents* (meilleurs résultats académiques) et a terminé sa formation en droit avec la meilleure moyenne !

La vie communautaire occupe une place importante dans la vie de Larry Landry. Membre actif du Conseil d'administration de l'AJEFNB depuis 2000, il est aussi

membre du Comité d'éducation juridique permanente de l'Association du Barreau canadien, section Nouveau-Brunswick, depuis 1994 et a siégé au Conseil d'administration du Barreau du Nouveau-Brunswick. Il a également été mentor au sein d'un programme d'accompagnement d'élèves à risque de décrochage scolaire. La politique municipale ne lui est pas inconnue... Saviez-vous qu'en 1992, il était conseiller élu du Village de Balmoral et avait alors été choisi maire adjoint ?

Lorsqu'il ne pratique pas le droit, notre représentant de la région Restigouche s'intéresse aux voyages, à la lecture, aux jeux questionnaires (ancien de *Génies en Herbe*), à l'Acadie et même à la radio communautaire. D'ailleurs, il est président fondateur de la radio communautaire CIMS 104 FM Radio Restigouche ! De plus, vous l'aurez peut-être aperçu dans la pièce de théâtre *Le Bourgeois gentleman*, d'Antonine Maillet, lorsqu'elle fut présentée par une troupe de théâtre locale ? (C'était lui le professeur d'anglais !)

Larry Landry est marié à Nathalie Cassista, de Saint-Basile, et est père de Zacharie (6 ans). Étiez-vous à l'écoute lors de matchs de hockey des Tigres Jr A du Restigouche diffusés à la radio communautaire l'hiver dernier ? Vous l'aurez peut-être entendu agir en tant que commentateur !

---

**Le Bref** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

*Président* Sacha D. M. ORISSET

*Adresse* AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151  
*Télécopieur* (506) 853-4152  
*Courriel* [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)  
*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 240 membres.

---

## L'AGA 2006 À MONCTON

**Les préparatifs vont bon train !** Comme vous le savez, l'AJEFNB tiendra ses prochaines assises le 4 novembre 2006, à Moncton. L'assemblée aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Le comité des assises annuelles organise une soirée tout à fait exceptionnelle le 3 novembre, à la *Maison Webster*, à Shédiac. Dans le cadre de l'*Expo Vins et Gastronomie 2006*, l'AJEFNB vous propose une soirée *Dégustation* au cours de laquelle sera présentée une palette de vins *Sélects* qui se sont mérités des prix mondiaux, accompagnés de superbes fromages, qui se sont également mérités de nombreux prix et distinctions. Georges Wybouw, accompagné de sa conjointe Odette Albert, sera votre sommelier et animateur pour la soirée. Les excellents fromages proviendront de *La Bergerie aux 4 Vents* et les propriétaires Monique Roussel et André Martineau seront également de la partie à cette soirée qui promet d'être des plus originales ! Le nombre de places est limité. Les lettres de convocation, accompagnées d'un formulaire d'inscription, seront envoyées aux membres de l'AJEFNB par courrier dans les prochaines semaines. Nous espérons vous compter parmi les participants aux activités entourant notre AGA !

### UN CAMP D'ÉTÉ SPÉCIAL !

Cette année, l'AJEFNB accueillait 14 participants du 9 au 14 juillet à son 4e *Camp d'été en droit*, et au dire des participants, l'expérience s'est avérée très enrichissante et tout à fait inoubliable ! Plusieurs provinces étaient représentées, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et bien sûr, le Nouveau-Brunswick. Les organisateurs ont noté une dynamique différente des années antérieures, vu le petit nombre de

participants, mais l'intérêt et la participation active n'en furent aucunement affectés ! En plus d'avoir préparé des simulations de procès, les jeunes ont visité des tribunaux, où ils ont rencontré l'honorable Roger Savoie, juge de la Cour du Banc de la Reine, et le cabinet *Stewart McKelvey Stirling Scales*. De plus, une conférence portant sur les droits linguistiques, avec comme conférencière Micheline Gleixner, figurait également au menu ! Le *Camp* a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, telle qu'une entrevue diffusée sur les ondes de la radio de Radio-Canada (Atlantique), un article paru dans le quotidien *L'Acadie Nouvelle* et un article paru dans le journal *La Voix du Restigouche*, pour n'en nommer que quelques-uns. La tenue d'un camp d'été en droit est devenue une tradition pour l'AJEFNB. Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son énorme succès, et plus particulièrement au ministère de la Justice du Canada pour son soutien financier généreux !

### UN MEMBRE DE L'AJEFNB ACCÈDE À LA MAGISTRATURE

C'est en août dernier que le ministre de la Justice et de la Consommation, l'honorable Bruce Fitch, annonçait la nomination de Richard Bell à la Cour du Banc de la Reine, à Moncton. Membre très bien connu et respecté dans la communauté juridique, M. Bell est bilingue, parlant couramment le français et l'anglais. Nos plus sincères félicitations !

### NOUVEAU TRIBUNAL À MONCTON

Un nouveau tribunal spécialisé, chargé d'instruire les causes de violence familiale, sera établi à Moncton. C'est la juge Anne Dugas-Horsman, de Moncton, qui

présidera la nouvelle cour. Ce tribunal se distinguera de par son recours à des méthodes novatrices et une approche multidisciplinaire pour faire face aux obstacles qui se présentent dans la lutte contre la violence familiale. Le Nouveau-Brunswick devient ainsi la première province de l'Atlantique à se doter d'un tribunal qui se chargera uniquement de causes de violence familiale. Comptant parmi ses partenaires les services policiers, les services de probation et les services d'aide aux victimes, le tribunal résulte d'une initiative qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action

*Un monde meilleur pour les femmes 2005-2010 :*

*Aller de l'avant.*

## **NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

L'AJEFNB est heureuse de vous annoncer que Claire Levasseur remplacera Annie Foulem-Haché pendant la durée du congé de maternité de cette dernière. Diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Claire est une personne débordante de talent et d'énergie qui saura faire avancer avec professionnalisme les divers projets de l'Association. Ayant effectué son stage et travaillé pendant un an auprès du cabinet *Cox Hanson O'Reilly Matheson*, de Fredericton, elle compte parmi ses acquis une formation en droit collaboratif, un brevet d'enseignement secondaire (concentration histoire et sciences politiques), une très riche expérience en enseignement, en gestion d'installations et de programmes aquatiques. Nous lui souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues. Pour rejoindre la directrice générale, vous n'avez qu'à composer le 853-4154.

## **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Sacha BAHARMAND** – Représentant du corps étudiant de la Faculté de droit de l'Université de Moncton au sein du Conseil d'administration de l'AJEFNB depuis le printemps 2006, Sacha Baharmand en est à sa 3<sup>e</sup> année en droit. Originaire de Saint-Boniface, au Manitoba, ce jeune homme déborde d'énergie et d'enthousiasme ! Les acquis et les expériences de Sacha sont variés et remarquables. Il a travaillé dans les domaines de la vente, de la formation et de la recherche. Mentionnons qu'au cours de l'été 2006, il occupait un poste de chercheur auprès du Programme de contestation judiciaire du Canada. Ses engagements communautaires et para-académiques sont également variés et nombreux : représentant étudiant auprès de l'ABC (section Nouveau-Brunswick), gérant de la *Maison Lafrance* de

l'Université de Moncton, bénévole pour la course *Terry Fox* et la course *CIBC* du Grand Moncton et membre de plusieurs comités de la Faculté de droit. Pendant ses études, Sacha s'est mérité plusieurs prix et distinctions dont la bourse de recrutement de Patrimoine canadien à la Faculté de droit (2005 et 2006), la médaille d'excellence de la Légion royale canadienne pour cadets de l'Aviation royale du Canada 1998 (le prix le plus prestigieux décerné par le programme des cadets) et le *Prix d'excellence en bénévolat* du YMCA de Brandon, au Manitoba, de 1994 à 1998 inclusivement. Bravo!

Le sport et l'activité physique ont une place importante dans la vie de Sacha Baharmand ! Plus particulièrement, il s'est distingué au basket-ball – il a été capitaine de l'équipe masculine de basket-ball au Collège universitaire de Saint-Boniface de 1999 à 2002 et entraîneur-chef de l'équipe féminine de basket-ball de 2000 à 2003 au même endroit. D'ailleurs, il aime bien arbitrer le basket-ball pendant son temps libre et jouer au soccer ! Fait intéressant, Sacha a été choriste dans plusieurs chorales au cours de ses études, ayant suivi plusieurs années de formation musicale. Peut-être un jour l'entendrez-vous dans les corridors de la Faculté ou du palais de justice !

---

**Le Bref** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Sacha D. M ORISSET
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télocopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	<a href="http://www.ajefnb.nb.ca">www.ajefnb.nb.ca</a>

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 240 membres.

---

## ***UNE ANNÉE BIEN REMPLIE QUI SE TERMINE***

Une année marquée de succès... Recrutement, camp d'été pour les jeunes, ouvrages de référence pour tous et victoire auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick : voilà quelques réalisations qui ont marqué l'année 2006 !

Depuis maintenant quelques années, l' AJEFNB tient des camps d'été en droit pour les élèves francophones de la 9<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année. Cette année, le camp a été mis en péril par le retrait de notre principal partenaire financier, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Malgré cet obstacle, l'Association a réussi à trouver du financement alternatif et le camp a eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pendant une semaine au mois de juillet. Un merci sincère au ministère de la Justice du Canada pour son appui !

Le CD-ROM « Outils du praticien » a été remis aux membres cette année. Vous y retrouvez des actes juridiques dans les domaines des testaments, des transactions immobilières, des sociétés, de la famille, des baux commerciaux, des affaires et de la vente d'actions ou de sociétés. Viennent s'y ajouter le Formulaire de procédure (Famille) et des conventions en immobilier. Cet outil s'est avéré indispensable dans la pratique notariale.

Les articles 24 à 26 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick prévoient la publication simultanée, dans les deux langues officielles, de toutes les décisions de la Cour d'appel

de la province et de toutes les décisions importantes des cours inférieures. Vous vous rappellerez qu'en 2004, l'AJEFNB a déposé une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick alléguant que les articles 24 à 26 de la Loi ne sont pas respectés dans leur intégrité sauf pour la Cour d'appel qui publie ses décisions simultanément, dans les deux langues officielles. Nous avons maintenant en main le rapport du commissaire. Le rapport donne pleinement raison à l'AJEFNB. Cette question sera discutée prochainement avec le nouveau ministre de la Justice et son sous-ministre.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner l'abolition du Programme de contestation judiciaire du Canada. Il s'agissait là d'un programme dont on ne pourra jamais réellement décrire suffisamment l'importance pour les communautés francophones et acadiennes. L'AJEFNB s'est immédiatement mise à la tâche, de concert avec la FAJEFCL et les autres associations de juristes d'expression française, afin de dénoncer les coupures et préparer les diverses stratégies qui s'imposent pour tenter de faire rétablir ce programme si important.

Pour 2007-2008, l' Association fonctionnera avec un financement de base de l'ordre de 100 000 \$, ce qui lui permettra de continuer à réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés et à entreprendre de nouveaux projets. En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué, de quelque façon que ce soit, aux réussites de l'AJEFNB !

Un merci spécial à tous nos membres pour votre appui continu.

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration et du personnel de l'AJEFNB, JOYEUSES FÊTES !



## ***L'AJEFNB RÉAGIT AUX COUPURES DU GOUVERNEMENT HARPER***

L'AJEFNB a réagi fortement contre la décision du gouvernement de Stephen Harper d'abolir, entre autres, le Programme de contestation judiciaire du Canada (PCJ). Tout comme son homologue national, la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL), l'AJEFNB questionne la légalité et la constitutionnalité de cette décision et a invité le gouvernement Harper à la reconsidérer et à consulter les communautés et groupes affectés. « Le PCJ n'est pas un programme élite pour payer des avocats privilégiés mais bel et bien un programme mis en place offrant des moyens concrets pour que des gens faisant partie de groupes minoritaires puissent mettre en œuvre leurs droits inscrits dans la Charte. Sans des moyens concrets, tel le PCJ, les garanties linguistiques et autres prévues dans la Charte ne seraient que des vœux pieux de la part des différents gouvernements », note Christian Michaud, président du Comité des services juridiques de l'AJEFNB. La FAJEFCL compte utiliser tous les moyens à sa disposition pour contrer cette décision.

L'AJEFNB fait également partie d'une coalition contre les coupures du gouvernement Harper. Ce regroupement de divers organismes acadiens fait front commun contre les récentes coupures dans les programmes sociaux. D'ailleurs, le 15 janvier prochain, l'AJEFNB exposera ses opinions à ce sujet dans la chronique Opinion du lecteur, du quotidien L'Acadie Nouvelle, ainsi que dans d'autres journaux provinciaux. C'est un dossier à suivre de près, car il affecte tous les francophones de la province.

### ***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE REFAIT UN NOUVEAU VISAGE !***

Lors de leur assemblée générale annuelle du 4 novembre dernier à Moncton, les membres de l'AJEFNB ont élu un nouveau Conseil d'administration pour la prochaine année. Le bureau de direction est composé de **Sea cha Morisset** (président), de **Anik Bossé** (vice-présidente), de

Stéphanie Luce (secrétaire-trésorière) et de Lynne Castonguay (présidente sortante). Pour représenter les régions, les membres ont élu Michel Allain (Péninsule acadienne), Florian Arseneault (Chaleur), Larry Landry (Restigouche), Anik Bossé (Madawaska), Tina Lagacé-Rivard (Victoria-Carleton), Glen Gallant (Fredericton), Mark Robere (Miramichi-Kent), et Stéphanie Luce (Westmorland). Le poste de la région Fundy demeure vacant. Pour représenter la Faculté de droit de l'Université de Moncton, s'ajoutent Marie-France Albert, du corps professoral, et Sacha Baharmand, du corps étudiant. Christian Michaud demeure responsable du Comité des services juridiques pour une autre année. Un nouveau comité, composé de Maurice Richard (Moncton) et de Louis Plourde (Edmundston), a été créé dans le but d'étudier le règlement administratif de l'AJEFNB afin de soumettre des recommandations à la prochaine assemblée générale annuelle. Félicitations !

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 3 février prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet particulier y soit traité, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca).

### ***L'AJEFNB ADOPTE UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE***

C'est au début novembre, après consultation, que les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB ont adopté le Plan stratégique 2006-2009, qui constitue pour le CA et la direction générale un des piliers de son cycle annuel de gestion. L'échéancier de cette planification triennale sera révisé au début de chacune des années qu'il couvre. Cette révision permettra l'ajustement de l'échéancier et l'inclusion de nouvelles activités dans la planification annuelle. Rappelons que le dernier plan stratégique de l'Association a été élaboré en 2002 et une appréciation du dernier plan a démontré que la grande majorité des actions proposées a été réalisée.

### ***LOUISE AUCOIN EST ÉLUE À LA PRÉSIDENTE DE LA FAJEFCL***

Lors de leur dernière assemblée générale annuelle le 4 novembre dernier, les membres de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law ont élu **Louise Aucoin** en tant que

présidente, et ce pour un mandat régulier de deux ans. Vous vous rappellerez que cette dame débordante d'énergie et d'enthousiasme a été présidente de l'AJEFNB en 2002. Nos plus sincères félicitations !

### ***NOUVELLE PUBLICATION DE SERGE ROUSSELLE***

C'est le 29 novembre dernier que le tout récent ouvrage du professeur Serge Rousselle a été lancé à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, intitulé ***La diversité culturelle et le droit des minorités : une histoire de développement durable***. L'auteur analyse le contenu des droits scolaires des minorités de langues officielles ainsi que des droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones garantis dans la Loi constitutionnelle de 1982 à la lumière de décisions pertinentes de la Cour suprême du Canada. Cet ouvrage est publié aux Éditions Yvon Blais. Mentionnons également que cet ancien président de l'AJEFNB (1998) a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en droit à l'Université McGill. Bravo et félicitations !

### ***UN AUTRE MEMBRE ACCÈDE À LA MAGISTRATURE !***

C'est le 23 novembre dernier que le ministre fédéral de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Vic Toews, a nommé **Michel A. Robichaud, c.r.** juge à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Il remplace le juge T.W. Riordon (Miramichi), qui devient juge surnuméraire. Le juge Robichaud a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie. Il a pratiqué au sein du cabinet *Robichaud Williamson Theriault & Johnston* de 1973 jusqu'à sa nomination. Le juge Robichaud a exercé le droit dans les domaines de l'immobilier, des sociétés commerciales, des affaires et des municipalités. Sincères félicitations !

### ***UN MEMBRE NOMMÉ CONSEILLER DE LA REINE***

**Gary J. McLaughlin** (Edmundston) a été nommé conseiller de la Reine le 20 novembre dernier. Le titre de conseiller de la Reine reconnaît l'engagement d'avocats et d'avocates en pratique depuis au moins 15 ans envers les principes de leur profession et leur contribution au mieux-être de leur collectivité. Félicitations !

### ***À LA RECHERCHE DE DOCUMENTS JURIDIQUES***

L'AJEFNB est à la recherche de documents hypothécaires en provenance d'institutions financières, en français. Il arrive souvent que les institutions financières envoient aux notaires des instructions par rapport aux hypothèques, aux engagements et conditions facultatifs, aux coûts d'emprunts, etc. en anglais. L'AJEFNB aimerait pouvoir informer ses membres d'hyperliens qui existent pour pouvoir accéder à ces documents en français. Si vous avez des renseignements à partager avec l'AJEFNB à ce sujet, prière de les communiquer à notre représentant de la région Chaleur, Florian Arseneault. Vous pouvez le rejoindre en composant le (506) 548-8821 ou par courriel à l'adresse : farseno@nb.aibn.com . Merci à l'avance !

### ***RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS***

La campagne de renouvellement des adhésions continue. Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion à votre association, ne tardez plus ! Notre objectif pour 2007 est d'atteindre ou même dépasser les 250 membres ! Nous avons grandement besoin de votre soutien pour faire avancer les projets et les dossiers de l'AJEFNB !

### ***DES PROJETS, D'AUTRES PROJETS ET ENCORE DES PROJETS !***

Depuis le début de l'automne, l'AJEFNB travaille avec acharnement à développer et à faire avancer des projets qui l'intéressent au plus haut degré ! En voici un aperçu :

**Camp d'été en droit** : Nous avons déposé une demande de financement auprès du ministère de l'Éducation du N.-B., dans le cadre du programme *Camps Éducation Plus* pour la tenue d'une 5e ***Camp d'été en droit*** et bonne nouvelle ! Le Camp d'été aura lieu du **24 au 29 juin 2007** à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. L'expérience des années antérieures a été tellement positive que l'AJEFNB est heureuse de pouvoir continuer à offrir des camps aux jeunes francophones de la province. Plus de détails vont suivre...

### **Journées de formation en droits linguistiques :**

Nous avons également déposé une demande de financement auprès du ministère de la Justice du Canada pour la tenue de Journées de formation en droits linguistiques pour les juristes anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick. Sortez vos agendas puisque notre demande a été approuvée ! Les journées de formation auront lieu à compter du vendredi 23 mars jusqu'au dimanche 25 mars 2007, à Fredericton. Ces journées de formation seront informatives, interactives et seront l'occasion parfaite pour tous les juristes d'apprécier les droits linguistiques à leur juste valeur. Les détails vous seront communiqués dès que nous aurons finalisé le programme. Cette activité sera des plus intéressantes, puisque les commissaires aux langues officielles, tant au niveau fédéral que provincial, ont exprimé de l'enthousiasme et un vif intérêt à y participer ! Restez à l'écoute !

**Nouveau site Web :** Nous avons également déposé un projet auprès du ministère d'Industrie Canada, dans le cadre du programme Franccommunautés virtuelles, afin de procéder à une refonte complète de notre **site Web**, puisque ce dernier ne répond plus aux besoins exprimés par nos membres. Votre Conseil d'administration a qualifié ce projet de prioritaire.

Viennent s'ajouter deux autres projets qui seront déposés dans les prochaines semaines, soit un projet de **Formation en droit collaboratif** (pour 2007) et un projet de **Journée du droit** (pour 2007-2008) pour les élèves des écoles secondaires de la province.

**Plan de communication nationale :** Deux volets étaient dans le point de mire de l'AJEFNB au cours du présent exercice, soit le *développement d'une marque de point de service et la promotion de la poursuite d'études en droit*. L'Association souhaite être en mesure de lancer, en février, sa marque de point de service lors de la réunion mi-hiver de l'ABC-NB. La création et le développement du matériel promotionnel et les activités qui entoureront le volet *Promotion de la poursuite d'études en droit vont bon train*. Vous pourrez visualiser et consulter le matériel promotionnel sur le site Web de l'AJEFNB vers la mi-février. C'est à ce même moment que nous espérons débiter la promotion active des études en droit. Pour ce faire, nous nous déplacerons dans la province. Nous ferons possiblement appel à des membres de l'AJEFNB

dans diverses régions de la province pour participer à nos activités (par ex. table ronde, présentations, discussions, etc.). Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Si vous avez des idées de projets, n'hésitez pas à les communiquer à la directrice générale, Claire Levasseur, en composant le 506-853-4154 ou par courriel à [directiongenerale@ajefnb.nb.ca](mailto:directiongenerale@ajefnb.nb.ca).

*L'Association des juristes  
d'expression française du  
Nouveau-Brunswick vous souhaite  
un temps des fêtes des plus  
agréables.*

*Que la Nouvelle Année  
vous procure santé, bonheur et  
justice !*

---

**Le Bref** est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

*Président* Sacha D. MORISSET

*Adresse* AJEFNB

Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone*(506) 853-4151

*Télécopieur*(506) 853-4152

*Courriel* [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)

*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 240 membres.

---